

REGLEMENT DU RUN and BIKE :

1/ ORGANISATION :

Dans le cadre des « 5 et 10 km de la Générosité » l'ASCHR organise le dimanche 26 Juin 2022 la 2^{ème} édition du Run & Bike à Soubise.

2/ ÉPREUVE :

Épreuve conviviale et accessible à tous. Le run and bike est une course qui se déroule par équipe de deux concurrents avec un **seul vélo, sans assistance électrique**. Pendant qu'un équipier court, l'autre pédale. **Les deux portent un casque**.

Distance 10 km – Départ **9h30**

3/ MODALITÉ DE COURSE :

Tout au long du parcours, les équipes ont obligation d'être unies (les permutations sont libres). Le vélo ou VTT doit être passé de main en main, il ne doit pas être posé à l'avant du coureur à pied sur le parcours. En cas de non-respect de cette modalité, une équipe peut être arrêtée par les contrôleurs de course. Dans ses rotations et dans sa progression, chaque équipe doit veiller à ne pas gêner la progression des autres équipes, le fairplay et l'esprit sportif doivent primer.

Les deux équipiers doivent franchir la ligne d'arrivée ensemble.

.4/ RÉSULTATS :

Les résultats seront affichés à la fin de l'épreuve. De plus, ils seront disponibles sur le site :

<http://www.aschrochefort.org/>

ainsi que sur le site :

www.couirencharentemaritime.fr/

.5/ DÉPARTS ET ARRIVÉES :

Le départ et l'arrivée des courses auront lieu 3, rue Maréchal Juin à Soubise et la prise du binôme cycliste Place de Verdun (place de l'église) à Soubise.

6 / PARTICIPATION :

La course est ouverte à toute personne, homme ou femme, à partir de 16 ans licenciés ou non. Inscription par équipe de deux, mixte ou non.

Un lot sera remis à l'ensemble des concurrents au retrait du dossard.

7/ CONDITIONS D'INSCRIPTIONS :

Les concurrents doivent :

-détenir un certificat médical délivré par un médecin, datant de moins de 1 an à la date de la course et faisant mention de la clause suivante : "ne présente aucune contre-indication pour la course à pieds".

- apporter sa licence ou sa photocopie pour les personnes concernées.
- le port du casque est obligatoire pour tous les participants.
- L'épreuve est ouverte aux coureurs licenciés et non licenciés, nés avant 2003.
- Les inscriptions s'effectuent par courrier adressé :
 - à Mr LE BRAS Jean-Marie 53, rue des Pêcheurs d'Islande 17300 ROCHEFORTet sur place le jour de l'épreuve de 8H00 à 9h45 au Foyer « les Tournesols » 3 rue Maréchal Juin à Soubise.
- Le prix d'engagement par binôme est de : 15 €. Chaque équipier doit remplir un bulletin d'inscription accompagné de son certificat médical ou licence et de son paiement. L'inscription doit comporter deux bulletins dans la même enveloppe.
- Pour les mineurs, une autorisation parentale signée est obligatoire

8/ ACCEPTATION DU RÈGLEMENT ET DE L'ÉTHIQUE DE LA COURSE :

La participation au Run & Bike entraîne l'acceptation sans réserve du présent règlement et de l'éthique de la course publiés par l'organisateur.

Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera pénalisé ou disqualifié. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

9/DOSSARDS

Les dossards sont à retirer le jour de la course à l'accueil Foyer « Les Tournesols » 3 rue Maréchal Juin à Soubise à partir de 8h00.

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité durant la course. Il doit être donc toujours positionné au dessus de tout vêtement et ne peut être fixé sur le sac ou une jambe.

10/SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE

Un poste de secours est implanté sur le site de la course, composé d'un médecin et d'un(e) infirmier(e)

11/ASSURANCE

L'ASCHR a souscrit une Assurance en RC auprès d'AXA Sunn et Brunet à Rochefort.

12/PARCOURS :

Un descriptif détaillé du parcours sera mis en ligne sur le site www.aschrochefort.org et www.courriencharentemaritime.fr

Il comprend les informations pratiques.

Le Run & Bike est une course empruntant des voies goudronnées et des sentiers tout terrain. L'épreuve se déroule à allure libre et est chronométrée. À tout moment, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou les horaires des épreuves prévues au programme. Elle se réserve également le droit d'annuler une épreuve pour tout motif qui mettrait la vie du coureur en danger ou en cas de force majeure. Aucun remboursement ne pourra être demandé.

13/RÉCOMPENSES :

La remise des récompenses aura lieu sur le site d'arrivée 3, rue Maréchal Juin à Soubise au Foyer « Les Tournesols ».

Seront récompensés la première équipe du classement scratch masculin, féminin et mixte.

14/DROIT À L'IMAGE :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image